

---

Demande de modification du PASH Semois-Chiers

Rapport justificatif

**Commune de BOUILLON**

**Village de CURFOZ**

---

IDELUX Eau  
Service d'Aide aux Communes  
Le 25/06/2022



# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

La demande porte sur le village de Curfoz situé à 2 km à vol d'oiseau au nord de Bouillon. Au sud du village se trouve le ruisseau non-classé dit de la « Voie des Chevaux », affluent de la Semois dans le centre de la ville de Bouillon, à environ 1 km en amont de la zone de baignade du Pont de la Poulie (H19). Le cours d'eau « la Voie des Chevaux » fait donc partie du réseau hydrographique incident de cette zone de baignade (zone amont de baignade). Le trop plein d'une source en contrebas de l'église, aménagée en lavoir public, constitue son origine.

Le village de Curfoz était affecté au régime d'assainissement collectif au PCGE (27/11/1998) puis est passé en assainissement autonome lors de l'élaboration du PASH Semois-Chiers (22/12/2005 – MB 10/01/2006). Une bonne partie des eaux usées du village est rejetée dans le ruisseau de la Voie des Chevaux.

En 2008, l'AIVE a réalisé une étude de zone dans le cadre de la protection de la zone de baignade du pont de la Poulie classée comme non-conforme en 2005. Les conclusions de cette étude de zone ont abouti à :

- l'incidence de 6 habitations de la rue des Quatre Moineaux et leur notification d'installer un système d'épuration individuelle le 3 juillet 2019,
- Une modification du PASH vers l'assainissement collectif d'une importante partie du village, accompagné d'un projet de refoulement des eaux usées vers la station de Noirefontaine. Cette modification du PASH a été approuvée en 2016 (modification nr 12.06, MB 25/10/2016).

## 1.2. Cartes

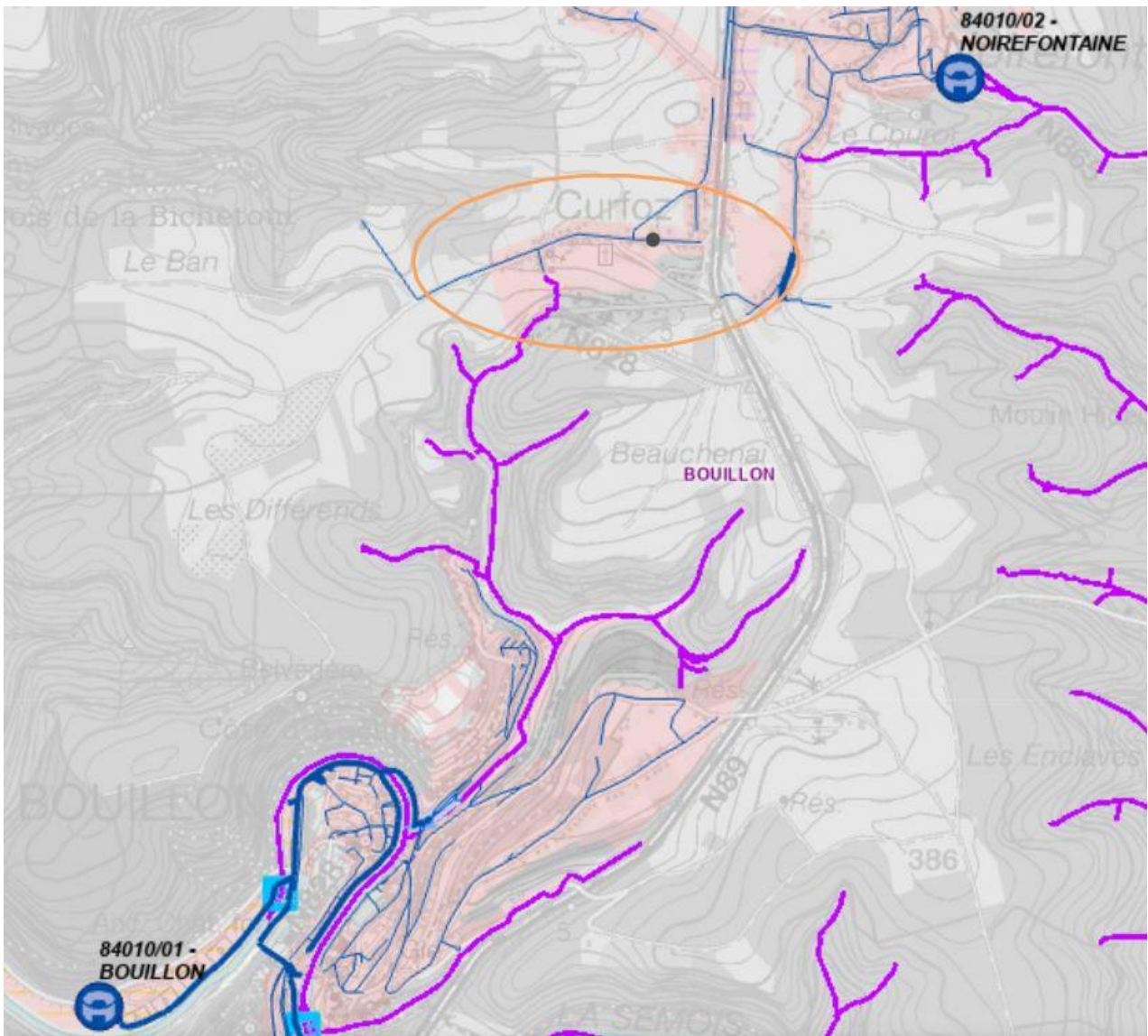


Fig 1 – vue générale de la zone amont de baignade H19

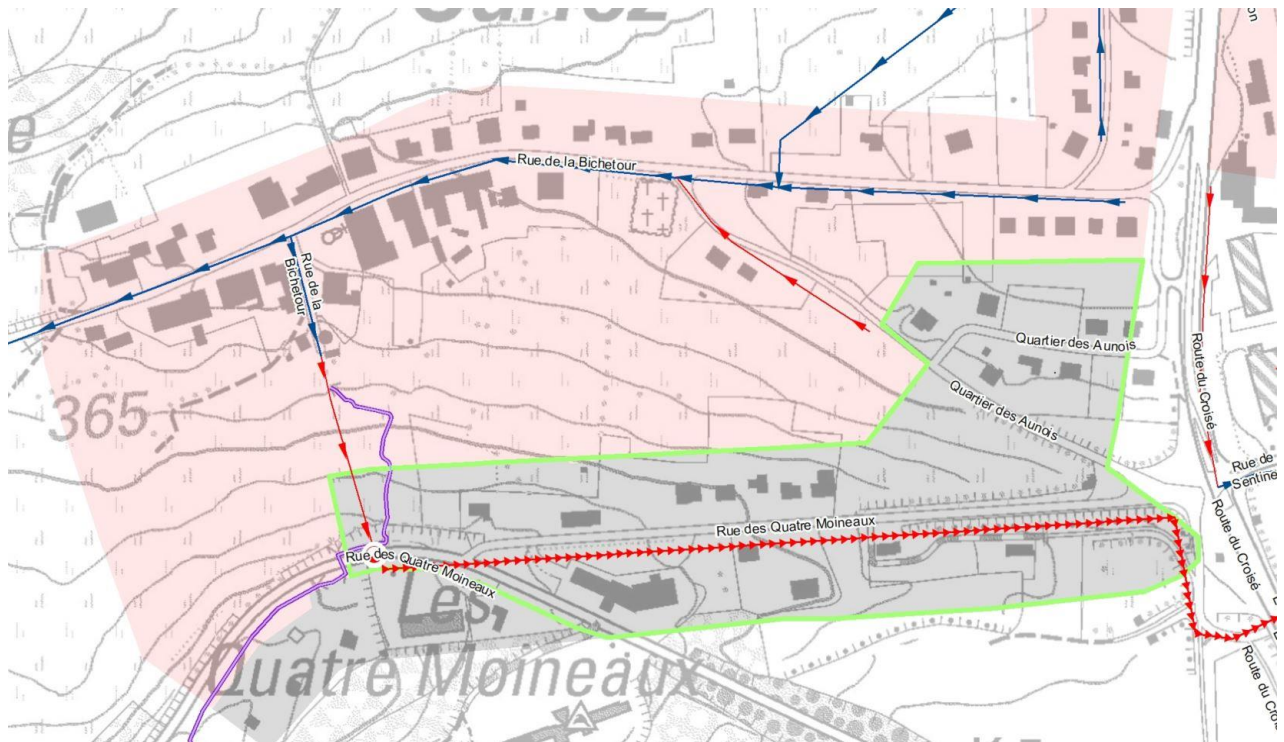


Fig 2 – Localisation de la zone concernée par la modif PASH (zone entourée en vert)

## 2. Analyse de l'existant

La zone concernée par la modification du PASH est une partie de la rue des Quatre Moineaux et du quartier des Aunois. Elle compte une vingtaine d'habitations. Les habitations notifiées le long de la rue des Quatre Moineaux suite à l'étude de zone ainsi que la caserne de pompiers ne sont pas reprises dans la modification du PASH. Le reste des habitations de cette zone n'est pas équipé de système d'épuration individuelle (SEI) suivant les résultats de l'enquête. La majorité de ces habitations est équipée d'une fosse septique et d'un puits perdant, favorablement positionnés pour une reprise dans un futur égout.

## 3. Projets en cours

Dans le périmètre du village de Curfoz les projets suivants sont à l'étude ou programmés :

- **PI 22-27 travaux** : pose d'un égout et d'un collecteur sous pression (« refoulement de Curfoz », code SPGE 84010/02/C007) afin de relier le réseau d'égouttage de Curfoz à celui situé de l'autre côté de la Nationale 89, rue de la Sentinelle, et ainsi raccorder le village Curfoz à la station d'épuration de Noirefontaine,
- **PI 17-21** : réhabilitation de cette STEP (capacité de 1.300 EH dont 187 EH pour Curfoz – code SPGE 84010/02/E003),
- **PIC 19-21** : investissements prévus mais pas encore mis en œuvre par la commune de Bouillon dont une partie sur la rue Quartier des Aunois :

- création d'un nouveau coffre de voirie de manière à rétrécir la voirie.
  - pose de bordures filet d'eau de chaque côté de la rue.
  - pose de deux couches de revêtement hydrocarboné.
  - pose d'un aqueduc
- Projet d'urbanisation d'une vingtaine d'habitations entre la rue de la Bichetour, Quartier des Aunois et des Quatre Moineaux.

#### **4. Propositions**

Afin d'éviter tout rejet, direct ou indirect, d'eaux usées dans le ruisseau de la Voie des Chevaux repris dans la zone amont de baignade de la Poulie et compte-tenu des points suivants:

- a. vu les travaux inscrits au programme d'investissement 22-27 ayant pour objectif de collecter et refouler les eaux usées du village de Curfoz situé en zone d'assainissement collectif vers le réseau d'égouttage de la rue de la Sentinelle raccordé à la station d'épuration Noirefontaine, (pose d'un égout gravitaire et d'un collecteur sous pression) afin de protéger la zone de baignade de la Poulie,
- b. vu que les habitations situées rue des Quatre Moineaux, le long du futur collecteur sous-pression, pourraient y être raccordées moyennant la pose d'un égout gravitaire (environ 500 m),
- c. vu que les habitations situées rue Quartier des Aunois, sont raccordables gravitairement au futur égout gravitaire de la rue des Quatre Moineaux moyennant la pose d'un égout gravitaire (environ 300 m),
- d. vu qu'aucun SEI n'est déclaré dans la zone concernée par la modification du PASH,
- e. vu que des travaux de mise à niveau de la STEP de Noirefontaine sont prévus et que ces travaux permettront le traitement des eaux usées des habitations concernées par la modification du PASH,

il est proposé de reprendre le périmètre entouré en vert dans la carte jointe en régime d'assainissement collectif.